

AFFAIRE N° 29. - Acquisition d'un terrain de 858 m2 sis à la Montagne et appartenant à Madame Veuve Raphaël de PALMAS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 858 m2 sis à la Montagne et appartenant à Madame Veuve Raphaël de PALMAS. Ce terrain, nécessaire à la construction d'un réservoir d'eau, a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de l'intéressée, sur la base de 643 500 (SIX CENT QUARANTE TROIS MILLE CINQ CENT) Frs CFA, prix qui me paraît raisonnable compte tenu de la valeur des terrains à la Montagne.

Pour me permettre de conclure l'affaire, je vous prie de m'autoriser à imputer une somme de 643 500 Frs CFA sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de divers terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.